

# FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## REUNION DES PRESIDENTS DES 8 COMITES DE LA BFC

En préparation de la réunion du 20 octobre.

Le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, à Chalon sur Saône

Présents : Robert Dutronc, Joseph Illana, Patrick Krewiss, Arnaud Magnin, représentant le CD 21, Philippe Cattelet, Paulo De Bastos, Robert Maujonnet, Robert Devoille, représentant le CD 70 et Trésorier adjoint, Daniel Marcy, Christian Perraudin.

Chantal Frachebois, Présidente de la Commission des finances, Martine Denise Krewiss, Trésorière adjointe.

Absents excusés : Alain Vorillion, Christian Berthet.

## Le calendrier 2019

### Les Championnats Régionaux :

Organisés tour à tour dans chaque CD, sur un seul site tant que possible.

CD 21 : 25 mai : DS + TàT F      26 mai : DM

CD 25 : 30 mai : TS + TF      31 mai : TV

CD 39 : 1<sup>er</sup> juin : TP + Jeunes      2 juin : DF + TàT S

CD 58 : 8 juin : TJP      9 juin : TJP

CD 70 : 15 juin : DJP      16 juin : DJP

~~L'assemblée s'entend à faire disputer le championnat régional jeunes en même temps et lieu que les seniors, malgré la directive fédérale (1<sup>er</sup> juin dans le 39). Non, on n'a pas le choix malheureusement.~~

Réflexion quant à la participation des équipes qualifiées aux différents championnats régionaux :

Tout d'abord, faire signer une charte aux joueuses et joueurs qualifiés de chaque CD, témoignant de leur engagement au championnat régional concerné.

Faire preuve de pédagogie, en considérant le motif d'un refus d'une équipe à participer - ne signant donc pas la charte, mais exposée à aucune sanction - et sur une certaine durée, en apprécier les effets.

Les joueuses et joueurs engagés par leur signature de la charte et qui ne participeraient pas, devront fournir dans les trois jours suivant le championnat en question soit un certificat médical, soit un justificatif probant, à défaut, les exposant à une convocation devant la Commission de discipline.

Dans tous les cas, il serait procédé au remplacement, en repêchant joueuses, joueurs ou équipes qui seraient qualifiées au moins en 1/4 de finale de leur championnat départemental.

### **Inscriptions aux championnats régionaux :**

Selon les clauses du § 2 de l'article 1 du cahier des charges des championnats régionaux. Paragraphe corrigé lors de l'assemblée d'aujourd'hui, lire dorénavant :

### **§ 2 – LES INSCRIPTIONS**

Elles concernent les équipes qualifiées dans chaque CD selon le ratio déterminé, c'est-à-dire en fonction du nombre d'équipes engagées à chacun de ses championnats. Impérativement, chaque CD doit transmettre le nombre définitif d'inscrits au plus tard le jeudi précédent chaque championnat, ou 3 jours avant, dans le cas d'un championnat en semaine. L'envoi du nombre d'inscrits et de la liste des équipes qualifiées se fait uniquement par courriel (via « Gestion Concours ») à Mr Robert Devoille : [robdevcd70@gmail.com](mailto:robdevcd70@gmail.com)

Une circulaire sera envoyée avant chaque championnat.

### **Dotations des championnats régionaux : à la charge des CD.**

Frais de déplacement : **A la discrétion des CD.**

~~chaque CD assurera l'indemnisation de ses équipes (indemnité kilométrique).~~

Frais d'hôtellerie : à partir de 150 km de l'adresse du **siège du club à définir le 20 octobre** (via Michelin), une nuitée à 15€, sur justificatif.

Frais de repas : limite supérieure : 16€ par repas, vin compris et café.

**Récompenses : coupes**

**Frais d'arbitrage**

**A la charge de l'organisateur :**

~~Frais d'arbitrage.~~

Frais de récompenses : ~~coupes~~, fleurs, etc.

Frais de délégation.

### **Les championnats de France :**

L'assemblée propose de confier à chaque Délégué, sous forme de virement : 20€ par personne pour chacun des 5 repas d'un week-end de championnat (ex. pour une triplète, 400€).

+ 10€ pour la photo.

+ 0.25€/km **ou 0.30€/km.** ~~si le Délégué utilise son véhicule.~~

**L'hôtellerie sera directement réglée auprès de l'établissement par le CR BFC. 1 chambre par joueur et 1 chambre pour le délégué, autant de petits déjeuners que la délégation contient de personnes et la taxe de séjour. 2 nuits lorsqu'il s'agit d'un championnat pétanque, 3 nuits si c'est un provençal.**

### **Les championnats des clubs départementaux et régionaux :**

L'assemblée s'accorde à ce que chaque Entité organise ses propres championnats, avec une finale régionale BFC possible (pour une question essentielle de coût et en fonction de l'acceptation fédérale).

Le CD 90 se propose pour organiser :

Le **11** octobre 2019 : finale vétérans CRC à 4 équipes.

Les 5 et 6 octobre 2019 : finale B seniors CRC.

Le 13 octobre 2019 : ~~finale FC seniors BFC.~~ **Finale CRC OPEN, féminin et jeunes**

A définir : finale à 4 équipes (2 FC, 2 B) + jeunes.

### *Dates des CRC :*

*Lundi 10 juin 2019, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée.*

*Samedi 29 juin, après-midi, 3<sup>ème</sup> journée.*

*Dimanche 30 juin, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> journée.*

*Samedi 5 octobre, après-midi, 6<sup>ème</sup> journée.*

*Dimanche 6 octobre, 7<sup>ème</sup> journée et classement.*

*Christian, tout cela concerne la Bourgogne.*

*Dimanche 13 octobre, finale FC.*

### **Cahier des charges des CRC :**

#### **Enveloppe CRC :**

*Amender le § 3 du projet Paulo : « Des indemnités spécifiques... », pour inclure : un droit d'inscription de 50€ par équipe, et spécifier le montant des dotations et récompenses.*

*La Commission des Finances estimera une redistribution possible de 50 à 100% du montant de ces engagements.*

*Dotation de 150€ à chaque équipe qualifiée, attribuée par le Comité Régional.*

*Pour les jeunes, inscription gratuite.*

### **CNC :**

*Le CR BFC attribue un forfait de 500€ par équipe pour le CNC OPEN et féminin (plusieurs déplacements)  
250€ pour le CNC vétérans et jeunes : 1 seul déplacement.*

### **Assemblée Générale du Comité Régional :**

*Elle aura lieu à Belfort, le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, à 9h30.*

*Inviter : les Présidents des CD, les élus, les grands électeurs, les Présidents de Commissions, les membres de la Commission arbitrale.*

*Les CD prennent en charge les membres non élus des Commissions.*

*Inviter aussi : la triplète féminine du CD 21, championne de France.*

*NDLR : la triplète masculine senior, demi-finaliste du championnat de France ?*

### **Les dates des AG 2018 des CD :**

*CD 90 : dim 18 nov. CD 89 : sam 24 nov. CD 71 : sam 17 nov. CD 70 : sam 24 nov. CD 58 : sam 24 nov.*

*CD 39 : sam 8 déc. CD 25 : sam 24 nov. CD 21 : sam 24 nov.*

### **Habillement :**

*L'assemblée avance l'idée de tenues sans sérigraphie, ni flocage dans le dos, l'écusson sur la poitrine suffira.*

*Pour le 20 octobre, Patrick Krewiss aura prospecté pour proposer un devis pour l'habillement et les cadeaux.*

**Questions diverses :**

*Antoine Martin : l'assemblée proposera une participation de 500€ à la réunion du 20 octobre : pour ses frais engagés lors de son examen d'arbitre national.*

*Dates des Coupes de France : dimanche 24 mars, lundi 22 avril, mercredi 1<sup>er</sup> mai. Dates pour la Bourgogne.*

*Réunion du 20 octobre : envoyer le nombre de participants au plus tard le 17 octobre.*

*Le Président Robert Dutronc fait état d'un dysfonctionnement lors de la finale du championnat des clubs jeunes à Autun : pas d'arbitre. D'où une suite de confusions, amenant Mr Billette à présenter sa démission. Patrick Krewiss se propose à renouer le dialogue. A veiller, dans le futur, à éviter absolument une telle situation, en précisant qui doit nommer les arbitres.*

**Formation :**

*Mr Roux se propose pour animer une formation pour formateurs dans la Région. Date à préciser.*

*Formation de discipline : le 3 novembre prochain à Chalon S/Saône.*

*Une circulaire sera envoyée aux Présidents des CD.*

*Séance levée à 17h30.*